



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Officines

Question écrite n° 26

Texte de la question

M. François Rochebloine afin de mieux cerner les besoins des Français en la matière, souhaiterait demander à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, des statistiques pour chaque département, d'une part, sur le nombre d'habitants par pharmacie, d'autre part, sur le nombre de pharmacies créées depuis juillet 1987 selon la procédure dérogatoire de l'article L. 571 de la santé publique.

Texte de la réponse

Les statistiques établies annuellement par le Conseil national de l'ordre des pharmaciens permettent d'établir les tableaux suivants, qui indiquent pour chaque département, d'une part, la population moyenne par officine en 1992, d'autre part le nombre de créations par voie dérogatoire pour les années 1987 à 1992. (Voir tableau dans J.O. correspondant.)

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1993, page 1190

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3783